

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

---  
**Création d'un Eco-quartier « Les jardins de la ville »  
sur le territoire de la commune de Montivilliers.**

---  
**Ville De Montivilliers**  
---

Il sera procédé **du mardi 17 janvier 2017 au jeudi 16 février 2017 inclus**, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique concernant le projet de création d'un Eco quartier « Les jardins de la ville » sur le territoire de la commune de Montivilliers présenté par la ville de Montivilliers. Le projet consiste en la création de l'Eco quartier « Les jardins de la ville » sur 59,25 hectares. Les aménagements projetés prévoient la création de 500 logements en 8 ans. L'assainissement en eaux usées de la zone sera réalisé en système séparatif. Le réseau desservira toutes les voies de l'opération afin de collecter la totalité des eaux usées des logements du projet.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de Montivilliers et de Fontaine-la-Mallet.

Elle porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2.1.5.0.** et **3.2.3.0.**

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est la préfète de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre resteront déposés dans les mairies de Montivilliers et de Fontaine-la-Mallet où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Monsieur Dominique Lefebvre, ingénieur consultant, a été désigné comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain Février, ingénieur environnemental industriel, retraité, comme suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées à la mairie de Montivilliers :

- mardi 17 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 3 février 2017 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 16 février 2017 de 14 heures à 17 heures.

Les observations, propositions et contre propositions seront consignées sur les registres d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies au public, être adressés par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Montivilliers (mairie de Montivilliers - hôtel de ville - BP 48 - 76290 Montivilliers) ou par voie électronique à l'adresse [accueil.mairie@ville-montivilliers.fr](mailto:accueil.mairie@ville-montivilliers.fr)

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame Estelle Bourcier (chef de projet) ou Madame Maëlle Alonso - mairie de Montivilliers - BP 48 - 76290 Montivilliers ( 02 35 30 28 15).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de Montivilliers et de Fontaine-la-Mallet, à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.